



Mairie de Mondeville

18, Grande Rue - 91590 Mondeville

Mondeville, le 19 mars 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MARS 2009

PRESIDENT : Mr : DELHOTAL, Maire,

PRESENTS : Mmes : Cathy AMAND, Rolande BRUERE, Nadine DOS SANTOS, Lucile GRONDARD, Martine NAPOLITANO, Pascale PETERLONGO,

Mrs : Philippe ANDRE, Daniel FOLLEZOU, Vincent HERRY, Daniel PESCHEUX, Jean-François PRIOUX, Martial VIE,

ABSENTES EXCUSEES : Mmes : Doris ARNAUD (pouvoir à D. Pescheux)

ABSENTE : Mme Edith NIVEAU

Secrétaire de séance : Daniel FOLLEZOU

Ouverture de la séance à 20 h 35 par Monsieur le Maire

1 - Monsieur le Maire présente l'ordre du jour qui se déroulera comme suit :

- L'approbation du procès verbal du conseil municipal du 09 février 2009
- L'approbation du Compte Administratif 2008
- Approbation du Compte de Gestion 2008
- Affectation des résultats 2008
- Taux d'imposition 2009
- Mise en place du régime indemnitaire du personnel
- Versement anticipé du FCTVA
- Frais d'écolage du canton et Champcueil
- Révision des vacations funéraires
- Approbation des projets de travaux 2009
- Adhésion au SIARE
- Budget primitif 2009
- Divers.

Etant donné que Madame Grange, trésorière de la Ferté-Alais, était invitée au conseil municipal Monsieur le Maire propose de modifier le déroulement de l'ordre du jour dans l'attente de sa venue éventuelle.

2 - Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 09 février 2009:

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le procès verbal du conseil municipal du 09 février 2009.

N'ayant aucune remarque le procès verbal est adopté à l'unanimité.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3 - Taux d'imposition

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% des impôts en 2008.

Taxe d'habitation : passe de 6,58 % à 6,71 % soit + 959 €

Taxe foncière bâti : passe de 10,35 % à 10,56 % soit +1111 €

Taxe foncière non bâti : passe de 50,58 % à 51,59 % soit + 319 €

Taxe professionnelle : passe de 15,32 % à 15,62 % soit +242 €

Pour une recette attendue de 134 456 €

Monsieur le Maire soumet au vote l'augmentation du taux d'imposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire quitte la salle pendant le vote.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4 - Mise en place du régime indemnitaire du personnel et prise en compte de la carrière dans le secteur privé des 2 agents stagiaires

Monsieur le Maire propose la mise en place du régime indemnitaire du personnel selon les décrets n° 89259 du 24 avril 1989 modifié et n° 90-938 du 17 octobre 1990, en particulier pour Muriel BOUCHARD, Corinne REBOUX et Jean-Pierre PRETEUR pour la prime d'installation.

Monsieur le Maire soumet au vote la mise en place du régime indemnitaire.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire propose la prise en compte des services effectués en qualité de salarié de droit privé dès la nomination de stagiaire conformément aux décrets n°2006-1687 du 22 décembre 2006 et n°2005-1344 du 28 octobre 2005 modifiant le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 pour Corinne REBOUX et Jean-Pierre PRETEUR.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 – Versement anticipé du FCTVA

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fond de compensation pour la TVA (FCTVA) permet le versement en 2009 des attributions du fond au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fond qui s'engagent par convention avec le représentant de l'état à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- 1- de prendre acte que le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006, et 2007, soit 116 900 €.
- 2- de décider d'inscrire au budget de la commune 117 267,81 € de dépenses réelles d'équipement soit une augmentation de 0,31 % par rapport au montant référence déterminé par l'état.
- 3- d'autoriser le Maire à conclure avec le représentant de l'état la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6 – Frais d'écologie du canton et Champcueil

Sans remise en cause par les Maires du canton, les frais d'écologie pour les écoles du canton restent à 305,00 € pour 2009.

Monsieur le Maire soumet au vote les frais d'écologie du canton.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire informe que pour Champcueil, les frais d'écologie passent de 408 à 416 euros. Monsieur le Maire soumet au vote les frais d'écologie de Champcueil.

POUR : 13

ABSTENTION : 1

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

7 – Révision des vacations funéraires

Suite à la mise en œuvre des dispositions de la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire (J.O du 20décembre) et en particulier sur ses articles 4 et 5 d'application immédiate.

Il est demandé à toutes les communes d'appliquer un taux unitaire des vacations funéraires compris entre 20 et 25 euros.

Monsieur le Maire propose 25 euros.

Monsieur le Maire soumet au vote la révision des vacations funéraires

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8 – Approbation des projets de travaux 2009

Monsieur le Maire signale que pour demander des subventions des différents projets retenus par la commission travaux en 2009

- isolation de la mairie, enveloppe de 12 000 €
- Réhabilitation du cimetière, enveloppe de 15 000 €
- Création d'un aire de jeux, enveloppe de 20 000 €

- Réaménagement de la salle des fêtes, enveloppe de 50 000 €
- Réaménagement de l'entrée de la Padôle, enveloppe de 40 000 €
- Enfouissement ligne électrique rue de la grande roche, chemin de la coupe, enveloppe de 15 000 €

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation des projets travaux 2009

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9 – Adhésion au SIARE

Monsieur le Maire précise que lors du conseil municipal du 15 décembre 2008, il y a eu confusion sur l'adhésion de la commune au syndicat des eaux du val d'école et que la délibération sur ce thème est donc illégale.

Il est donc proposé l'adhésion au SIARE, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Ecole.

Monsieur le Maire propose d'annuler la précédente délibération.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire propose l'adhésion au SIARE.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10 - Approbation du Compte Administratif 2008

Le conseil municipal désigne comme présidente Martine Napolitano pour présenter le compte administratif 2008 pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fonctionnement :

Recettes :	334 394,31€
Dépenses :	274 713,59 €
Résultat 2008:	59 680,72 €

Investissement :

Recettes :	104 584,54€
Dépenses :	126 698,31€
Résultat 2007 :	- 22 113,77€

Présentant un solde excédentaire de 37 566,95

Madame la Présidente propose au conseil municipal de voter le compte administratif 2008.

11 - Approbation du Compte de Gestion 2008

Présentation du Compte de Gestion par Mr le Maire

Le compte de Gestion 2008 est en tout point identique avec le Compte Administratif 2008.

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du compte de gestion 2008.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12 - Affectation des résultats 2008

Monsieur le Maire commente l'affectation des résultats 2008

Investissement :

Résultat CA 2007 :	- 65 176,60 €
Résultat de l'exercice 2008 :	- 22 113,77 €
Cumul :	- 87 290,37 €

Fonctionnement :

Résultat CA 2007 :	174 972,03 €
Virement à la SF :	65 176,60 €
Résultat de l'exercice 2008 :	59 680,72 €
Résultat définitif :	169 476,15 €

Affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement global	
Cumulé au 31/12/08 :	169 476,15 €
Affectation C/1068 :	87 290,38 €
Solde disponible affectée	
Affectation à l'excédent reportée	
De fonctionnement R/002 :	82 185,78 €

Monsieur le Maire soumet au vote l'affectation des résultats 2008.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 – Budget Primitif 2009

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2009 et souligne que le tableau sera joint au compte rendu.

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2009 chapitre par chapitre.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 – Divers

Monsieur le Maire informe que le Pôle emploi de la Ferté Alais va bientôt fermer sans concertation avec l'Union des Maires.

Si cette fermeture a lieu, les habitants devront aller soit à Corbeil, soit à Etampes.

L'UME nous propose de prendre position contre la fermeture du pôle emploi de la Ferté Alais.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal soit contre la fermeture et soumet au vote sa proposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 21 h 15 .

Le Maire,
Jean-Pierre DELHOTAL